

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le 28 septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de le Plessier-Rozainvillers sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle

Messieurs COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, DOVERGNE Alain, M. LARTIGAU suppléant de M. WALLET, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, M. AMIACHE suppléant de M. CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme DOUAY Sonia de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, M. CAPELLE Hubert de Mme ATTAGNANT Hélène, M. NOCHEZ Didier de M. MEGLINKY Philippe, M. LAMOTTE Dominique de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique
GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, BLIN Nicolas, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, LECONTE Yves-Robert, WALLET Joël, CARON Hubert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, MEGLINKY Philippe, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 41
· dont suppléé : 2

Membres représentés : 4

Votants : 45

Date de la convocation
22 septembre 2023

Secrétaire de séance :
Julia BERTOUX

OBJET : Budget principal – Budgets Annexes – Ecritures comptables - Refacturation des charges de personnel

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président Finances

Vu les délibérations du Conseil Communautaire relatives aux votes des Budgets Primitifs de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, Budget Principal, Budget Annexe Petite Enfance, Budget Annexe Déchets Ménagers, Budget Annexe Complexe et RASPA, RASPE, ALMEO et l'OTALN le cas échéant,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 Juin 2022 relative aux **Ecritures comptables - refacturation des charges de personnel entre Budget Principal et Budgets Annexes pour l'année 2022**

Vu la délibération du Conseil Communautaire relative du 8 Décembre 2022 aux **Ecritures comptables Budget principal - BA Complexe sportif – refacturation de charges communes et de personnel**

Considérant que certains agents effectuent en partie leurs missions sur le Budget Principal et en partie sur un Budget Annexe,

Il est proposé que le remboursement des charges de personnels entre budgets comprenne les salaires et les charges afférentes à ces derniers, les visites médicales, le CNAS, les assurances, les cartes Cadeaux et Culture.

Ces charges feront l'objet d'une facturation annuelle sur la base d'un état annexe détaillant le calcul de ces charges et sera joint aux titres de recettes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 44, Abstention : 1 : M. COTTARD), le Conseil Communautaire :

- Approuve les modalités de remboursement des charges de personnel entre le Budget Principal et les Budgets Annexes telles qu'exposées ci-dessus à compter de la présente décision,
- Dit que les sommes remboursées entre budgets seront calculées à partir des montants réels nets,
- Dit que les titres de recettes seront émis par le Budget Principal, et les Budgets Annexes selon les modalités définies ci-dessus,

- Autorise le Président et le Vice-Président Finances à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 28 septembre 2023
à Le Plessier Rozainvillers

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 02/10/2023
Affiché le 03/10/2023

Le Président,
Alain DOVERGNE

